

UB	Zone urbaine centre	
	UBm	Secteur concerné par le périmètre de protection de l'église – prescriptions architecturales renforcées
	UBm 1	Situé en zone inondable aléa faible du PPRI
	UBm 3	Situé en zone inondable aléa fort du PPRI
	UBs 1	Secteur destiné aux activités sports et loisirs, et en aléa faible du PPRI
UI	Zone urbaine réservée aux activités économiques	
	Ulc	Concerné par le site nucléaire de BELLEVILLE
AU	Zone à urbaniser	
	AUm	Secteur concerné par le périmètre de protection de l'église – prescriptions architecturales renforcées
	AUms	Secteur concerné par le périmètre de protection de l'église – prescriptions architecturales renforcées. Ouverture à l'urbanisation après modification ou révision du PLU.
AUI	Zone à urbaniser réservée aux activités économiques	
A	Zone agricole	
	A3	Situé en zone inondable aléa fort du PPRI
N	Zone naturelle et forestière	
	Na	Secteur bâti où les constructions sont admises Pour le bâti existant : aménagement, réfection, extension...admis
	Nb	Secteur bâti sans possibilité de nouvelles constructions. Pour le bâti existant : aménagement, réfection, extension...admis
	Nc	Seul secteur où les carrières sont admises
	N1	Situé en zone inondable aléa faible du PPRI
	N4	Situé en zone inondable aléa très fort du PPRI

LEGENDE

- Limite de zone
- Eléments de paysages : haies
- Limite de secteur
- Eléments de paysages bâtis
- Eléments de paysages : boisements

SURY-PRES-LERE

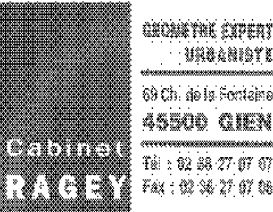
PLAN LOCAL D'URBANISME

4 - Plan de Zonage



4.3 - Planche n°3

Echelle : 1/5000



Procédure

PLU approuvé le 24 janvier 2008
POS mis à jour le 30 novembre 2001
POS modifié le 26 mars 1998
POS approuvé le 20 décembre 1983

